

Image not found or type unknown



Avoir ou remboursement, délai de rétractation ??

Par **toinou78**, le **15/10/2008** à **18:04**

Bonjour, rnj'ai acheté un bijoux pour mon amie mais celui ci ne lui convient pas. Elle ne veut pas de bijoux et je suis donc retourné à la bijouterie 1 journée après pour me faire rembourser.rnLa bijouterie n'a pas voulu me rembourser et veut me faire un avoir à la place, à la valeur d'achat.rnrnJe voulais savoir si cela était légal et si il y avait un article de loi sur lequel je pouvais me référer pour me faire rembourser à la place de l'avoir qui ne me sert à rien?rnrnmerci beaucoup du sérieux que vous apportez sur le netrnantoine